



**Horbourg-Wihr**  
commune

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*Document de travail*

## Concertation agricole

Réunion du 20 janvier 2022 avec les exploitants



Janvier 2022



## Réunion de concertation agricole 20 janvier 2022

### Etaient présents :

Thierry Stuebner, maire de Horbourg-Wihr  
Alfred Sturm, adjoint  
Laurence Barbier, adjointe  
Marie-Paule Karli, adjointe  
Geneviève Ebel-Sutter, exploitante  
Michel Reecht, exploitant  
Benjamin Hanser, exploitant  
Xavier REECHT, exploitant,  
Philippe Schmidt, exploitant  
Jean-Daniel Steib, exploitant  
Pascale Jauss, exploitante  
Yves Jauss, exploitant  
Emmanuel Oberlin, exploitant  
Richard Ritzenthaler, exploitant  
André Boegler, exploitant  
Frédéric Roy, chambre d'agriculture  
Frédérique Rault, Adauhr

### Projets présentés :

- Philippe Schmidt pour l'exploitation située au 180 Grand Rue :  
Séchoir à maïs + hangar de stockage, route de Holtzwihr près de la future sortie d'exploitation Steib = projet commun avec Michel Reecht pour l'exploitation située au 98 Grand Rue.
- Michel Reecht :  
Projet supplémentaire = développement de l'élevage de poules, située pour l'instant dans le corps de ferme, grâce à une sortie d'exploitation.
- Jean-Daniel Steib pour l'exploitation située au 54 Grand Rue :  
Permis de construire déjà accordé pour une sortie d'exploitation route de Holtzwihr.  
Dans un premier temps, l'activité se fera sur les 2 sites ; le transfert total vers la sortie d'exploitation ne pourra pas se faire dans les premières années.
- Benjamin Hanser pour l'exploitation située 40 Grand Rue :  
Projet = sortie d'exploitation (lieu non défini) séchoir à maïs + stockage  
Pour dans moins de 10 ans mais projet pas encore localisé.  
Va se rapprocher de Philippe Schmidt et Michel Reecht pour voir s'il y a une mutualisation possible.

- Emmanuel Oberlin pour l'exploitation située au 57 Grand Rue :  
Projet pour bientôt mais en stand by : sortie d'exploitation = 1 bâtiment de stockage + 1 frigo pour pommes de terre + panneaux photovoltaïques.  
En limite du ban de Colmar, ou sur une parcelle voisine sur le ban de Colmar.
  
- Geneviève Ebel-Sutter pour l'exploitation La Framboisière située rue de l'étang :  
La question de sa succession se posera avant 10 ans. Elle a déjà des contacts dans ce sens. Des jeunes voudraient démarrer une activité de maraîchage notamment, mais sans beaucoup de moyen ; il faudrait réfléchir à la possibilité d'associer l'activité agricole à une activité complémentaire, de permettre l'installation d'habitations légères, la petite restauration et la vente à emporter liées à l'activité agricole, plus généralement l'accueil du public, avec même éventuellement des activités culturelles.  
Il convient toutefois de tenir compte de la circulation automobile et des problèmes de stationnement qui seraient induits, à un endroit où passent beaucoup d'exploitants agricoles qui ne peuvent plus passer dans la ville.
  
- Un permis de construire a été accordé à Baptiste Boegler, actuellement exploitant à Bischwihr.  
Pour une exploitation qui se situerait parcelle 197 section 20, rue de l'étang, en face de La Framboisière, avec une partie pour l'élevage d'ovins. *(Contact avec le pétitionnaire = aucun élevage prévu... !!!)*  
La chambre d'agriculture a toutefois émis une réserve : déplacer l'élevage pour éviter les nuisances pour les voisins.



### Remarques générales :

- Le permis d'HHA pour les logements sociaux, à créer au 175 Grand Rue, est en cours d'instruction et va être soumis à la chambre d'agriculture.

La propriété est en effet incluse dans le périmètre de recul généré par l'élevage Steib.

La création de logements devrait être interdite dans ce périmètre, il peut toutefois y avoir des dérogations, après consultation de la chambre d'agriculture, s'il y a un accord entre l'exploitant et le promoteur.

L'exploitant, déjà présent, doit en effet être protégé contre tout problème lié aux nuisances éventuellement générées par son activité.

- Les exploitants ont de plus en plus de mal à circuler dans la ville, d'autant plus que les voiries créées se rétrécissent et le gabarit des engins agricoles augmente.

Il est également parfois difficile pour l'héritier d'une exploitation de conserver les bâtiments historiques de la ferme.

Il est donc important de prévoir les possibilités de sorties d'exploitation, surtout que l'activité agricole est dynamique sur le territoire communal, qu'il y a des jeunes entrepreneurs et des projets pour beaucoup d'exploitations de la commune.

D'autre part il n'y a pas d'enjeux environnementaux particuliers (hors PPRI) dans les espaces agricoles du ban communal.

De plus, ce qui est important est la qualité architecturale et l'aspect soigné des sorties d'exploitation, qui pourront être règlementés par le PLU.

L'étendue des zones agricoles du PLU révisé pourrait ainsi être justifiée.

- Il y a une incompatibilité entre le nombre de logements sociaux à créer dans la commune, du fait des obligations de la loi SRU, et les objectifs de réduction de la consommation d'espace de la loi Climat et Résilience.

Le potentiel représenté par les logements vacants et la densification, par l'utilisation des dents creuses dans la ville, est limité par rapport aux nombres de logements à créer.

Par ailleurs, en ce qui concerne les anciennes granges de grande taille, susceptibles d'être transformées en logements, les contraintes techniques et financières sont beaucoup trop importantes pour permettre aux promoteurs d'y créer des logements sociaux.

- La réalisation du projet de nouveau groupe scolaire risque de poser des problèmes à certains exploitants voisins, en étendant les zones de non-traitement, alors que les zones agricoles doivent rester intactes pour permettre la pérennité des exploitations.





